



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Présents à la séance : **16**
Représenté(s) : **2**

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022
20 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 16 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles MOREL, Mme Martine CONTY, M. Hervé DE KONINCK, Mme Patricia DAOUD, M. Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU, Mme Pascale AYNARD, M. Guy REUSSE, M. Gilbert AUDINET, M. Patrick SCHNEIDER, M. Yves LEBERQUIER, Mme Odile DUQUENNE, Mme Nathalie MASSCHELEIN, Mme Maud MARETTE, M. Cyril SAINT-VANNE, M. Bélaïd BENAMAR, M. Tom PORTIER.

Étaient absentes excusées représentées : Mme Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER *pouvoir à Mme Martine CONTY*, Mme Karine SEYMOUR-INAMO *pouvoir à Mme Pascale AYNARD*.

Monsieur Hervé DE KONINCK est nommé par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que d'une part un membre peut disposer que d'un seul pouvoir et que d'autre part que la condition de quorum, fixé à la moitié, apprécié sur les seuls membres présents, était remplie conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire décide que la question N°5 « *Convention d'occupation temporaire du domaine public avec ATC France* » est ajournée.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL , sur chacun des rapports qui lui ont été soumis, prend les délibérations suivantes :

En application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont rendues exécutoires de plein droit, le 28 février 2022 par dépôt au contrôle de légalité (préfecture de Beauvais), et affichage le 28 février 2022.

MENTION DES DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS — OPPOSABILITÉ

Chaque délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier postal auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier 80011 Amiens cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

N° 2022-02-01 — Modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons (CCS), à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes des Sablons (CCS), annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° 2022-02-02 — Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) : Adhésion des EPCI, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° 2022-22-03 — Budget principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et annexes de l'exercice 2021 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessous par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022, selon le tableau ci-dessous :

Compte	Intitulé	Section investissement 2021	Article L 1612-2 du CGCT 25% - 2022
20	Immobilisations incorporelles	39 974.64 €	9 993.66 €
202	Frais réalisation document urbanisme	14 600.00 €	3 650.00 €
2031	Frais d'études	10 210.16 €	2 552.54 €
2051	Concessions et droits similaires	15 164.48 €	3 791.12 €
21	Immobilisations corporelles	245 540.50 €	61 385.13 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 335.00 €	3 083.75 €
21311	Hôtel de ville	9 857.28 €	2 464.32 €
21312	Bâtiments scolaires	24 097.62 €	6 024.41 €
21316	Equipements du cimetière	16 700.00 €	4 175.00 €
21318	Autres bâtiments publics	57 234.00 €	14 308.50 €
2152	Installations de voirie	30 699.00 €	7 674.75 €
21534	Réseaux d'électrifications	0.00 €	0.00 €
21568	Autres matériels et outillages d'incendie	4 035.00 €	1 008.75 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	16 993.00 €	4 248.25 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	58 290.00 €	14 572.50 €
2184	Mobilier	5 843.00 €	1 460.75 €
2188	Autres immobilisations corporelles	9 456.60 €	2 364.15 €
23	Immobilisations en cours	924 164.23 €	231 041.06 €
2312	Agencement et aménagement de terrains	118 959.55 €	29 739.89 €
2313	Constructions	705 810.15 €	176 452.54 €
2315	Constructions	99 394.53 €	24 848.63 €
Total section investissement		1 209 679.37 €	302 419.84 €

N° 2022-02-04 — Budget principal : modifications des autorisations de programme et crédits de paiement 2022, à l'unanimité :

- **MODIFIE** l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir du budget primitif 2022, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédit de paiement				
			1 CP 2019	2 CP 2020	3 CP 2021	4 CP 2022	5 CP 2023
2019-02 Du 20/03/2019 Modifié 11/06/2020 (DEL_2020_06_29) Modifié 30/03/2021 (DEL_2021-03-06) Modifié 24/02/20221 (DEL_2022-02-04)	Programme pluriannuel 2019-2023 d'installation de caméras de vidéoprotection sur la voie publique	208 000 €	47 917€	36 000 €	52 977 €	52 117 €	18 989 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2022 et suivants sus indiqués ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

N° 2022-02-05 — Décisions du Maire prises en l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 11 juin 2020 (n° 2020-06-02), en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période intervenue entre le conseil municipal du 1^{er} décembre 2021 et ce 24 février 2022, telles que listées ci-dessous :
 - 2021-062 01/12/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière
 - 2021-063 13/12/2021 Signature de la convention de séjour "Sports nordiques & découvertes volcaniques" avec le SMIOCE pour l'école Anatole Devarenne (2 classes) à COLTINES (15) du 28/02/2022 au 05/03/2022 et fixation de la participation des familles
 - 2021-064 13/12/2021 Signature du renouvellement pour 2022 du contrat DICT.FR OPTIMUM PLUS pour la gestion informatisée des déclarations D.T. / D.I.C.T. avec la société SOGELINK SAS
 - 2021-065 13/12/2021 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ÉQUIPEMENT COMMUNAL PARTAGÉ AVEC LE GROUPEMENT PHILATELIQUE DU BEAUVAISIS, section d'Andeville Méru
 - 2021-066 22/12/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière
 - 2021-067 29/12/2021 Consultation 2021-FCS-0009 : ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES (C2022-FCS-0001) - Attribution de marché public à SOFAXIS / AXA FRANCE VIE
 - 2021-068 30/12/2021 Signature du devis avec La Poste relatif à l'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune
 - 2022-001 07/01/2022 Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention 2022 - aides aux communes «

VIDEOPROTECTION DES ESPACES PUBLICS » – Programme pluriannuel 2019-2024 d'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique à ANDEVILLE (PHASE 4 année 2022 – dossier N°00050135)

- 2022-002 07/01/2022 ETAT FIPDR 2022 : demande de subvention 2022 (phase N°4) - Programme pluriannuel 2019-2024 d'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique à ANDEVILLE
- 2022-003 10/01/2022 Délivrance d'une concession dans le cimetière du Chevalier
- 2022-004 12/01/2022 "Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention 2022 - aides aux communes - Travaux de mise en valeur du parc paysager de la mairie (phase 2)"
- 2022-005 12/01/2022 Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention 2022 - aides aux communes - Étude de faisabilité préalable aux travaux de requalification de l'entrée/sortie de ville rue de Méru (RD125)
- 2022-006 19/01/2022 DETR Etat : demande de subvention 2022 - Travaux de mises aux normes d'isolation thermique de remplacement des menuiseries extérieures et d'éclairage à l'école Anatole Devarenne
- 2022-007 19/01/2022 DETR Etat : demande de subvention 2022 - Travaux de mise aux normes d'accessibilités de bâtiments communaux : gymnase, salle des sociétés, La Poste
- 2022-008 21/01/2022 Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune : déclaration préalable pour création d'une toilette publique sur la parcelle AE 264 et AE 431 propriétés communales
- 2022-009 24/01/2022 Signature du devis solution logiciel de gestion du conseil municipal BL Actes Office avec Berger-Levrault
- 2022-010 17/02/2022 Signature avec ENEDIS du contrat pour les travaux de raccordement électrique, sur le domaine public, 15 rue de Bleuets 60570 ANDEVILLE dans le cadre du projet d'aménagement de voie et de stationnement rue des Bleuets et rue des Écoles.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil que le débat d'orientation budgétaire 2022 s'est tenu lors du conseil communautaire du 25/11/2021.
- Monsieur le Maire informe que l'enquête publique relative à révision générale du PLU qui s'est tenue du 17 janvier 2022 jusqu'au 17 février 2022 est close. Il ajoute que le registre dématérialisé a particulièrement bien fonctionné :
 - Il y a eu 55 observations déposées
 - Sur le mois il y a eu 1719 visiteurs
 - Et 1004 consultations des documents
- Monsieur le Maire indique qu'après avoir sollicité le directeur régional de l'INSEE, ce dernier a autorisé une prolongation de collecte des bulletins de recensement de la population jusqu'au 26 février inclus (le 19 février 2022 étant la date initiale de la fin du recensement à Andeville).
- Monsieur le Maire rend compte de la pose des 17 capteurs de CO2 dans les écoles.
- Monsieur Yves LEBERQUIR s'interroge de l'absence de marquage au sol à la suite de la réfection complète de la RD 125 à Angleterre. Madame Pascal AYNARD répond qu'en raison d'un retard d'approvisionnement de la société AXIMUM en charge de la peinture routière pour le compte de la commune, le marquage devrait être réalisé dans les prochains mois.

- Madame Maud MARETTE souhaite connaître les suites données par le cabinet REMPLAFRANCE pour le recrutement d'un médecin généraliste par la SCI POLE SANTE ANDEVILLE. Monsieur le Maire répond que malgré le recours à ce cabinet de recrutement aucun médecin n'a été trouvé à l'heure actuelle.
- Monsieur Tom PORTIER interroge Monsieur le Maire sur son intention ou non d'accorder son parrainage à un candidat à l'élection présidentielle. Monsieur le Maire explique les raisons qui le motivent à ne pas accorder sa « présentation ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 heures 07.

Andeville, le **28 février 2022**

*Le Maire,
Président de la séance,*

Jean-Charles MOREL

Affiché le **28 février 2022**